



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

lycée général et technologique Arthur Varoquaux
agence comptable Arthur Varoquaux

MANDAT DE PRELEVEMENT SEPA

Type de contrat : créances demi-pension / internat, sorties / voyages scolaires, toutes créances dues à l'établissement.

Type de paiement : paiements récurrents / répétitifs (demi-pension par exemple) et ponctuel (sortie scolaire par exemple)

Durée : le présent mandat est valable jusqu'à l'extinction des créances en fin de scolarité dans l'établissement. Il peut être annulé à tout moment par simple courrier à l'agent comptable.

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez l'agent comptable de l'établissement créancier à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de l'agent comptable de l'établissement créancier. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passé avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivants la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA

FR 38 ESD 8370AE

NOM Prénom de l'élève : _____

NOM Prénom du tiers débiteur (responsable financier) : _____

Désignation du créancier

AGENT COMPTABLE LYCEE ARTHUR VAROQUAUX - TOMBLAINE

10, rue Jean Moulin 54510 Tomblaine – France | ce.0540044e_gc@ac-nancy-metz.fr

Désignation du titulaire du compte à débiter

NOM Prénom du titulaire du compte : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Pays : _____

Désignation du compte à débiter

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (RIB)

Identification internationale (IBAN)

□□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□ □□□□

Identification internationale de la banque (BIC)

□□□□ □□ □□□□□□

Signé à : _____ le (JJ/MM/AAAA) _____

Rappel : En signant ce mandat, j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'agent comptable de l'établissement créancier. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec l'agent comptable de l'établissement créancier.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son usager. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.